

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE GUIMPS

2024DEL09

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures  
en exercice : 11 Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session  
présents : 10 ordinaire à la mairie de Guimps, sous la présidence de :  
Procuration : 1 Madame BAUDOUIN Line, Maire.  
votants : 11  
Date de convocation :  
08/01/2024

Présents 10 : MM. BAUDOUIN Line, BEZIER Marc, BOIZUMEAU Jérémy, BUREAU Jean-Luc, BARATANGE David, GOIMIER Dominique, JODOR Pascal, PIGEAUD Annick, VASSELIN Yannick et ZAPIRAIN Anaïs

Absent ayant donné procuration 1 : Mme COUILLAUD Sylvie, procuration à VASSELIN Yannick.

Mme ZAPIRAIN Anaïs a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Motion contre la fermeture d'une classe à l'école de Guimps

Madame le Maire avise le conseil municipal de l'appel de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale l'informant d'une fermeture de classe probable à la rentrée scolaire 2024-2025 pour faute d'effectifs.

En effet l'école est en léger sous-effectif depuis l'année dernière et cette année également, il faut dire que notre RPI n'a pas été épargné depuis plusieurs années déjà avec la fermeture de l'école de Montmérac, les difficultés liées aux postes d'enseignants titulaires et non présents, l'épisode de crise de l'année passée ...

Madame le Maire a appris lors des conseils d'école que 3 AESH sont présentes à temps complet sur l'école afin d'accompagner les enfants en difficulté, cette information est confirmée par Madame Zapirain Anaïs, parent d'élèves et vice-présidente de l'Association de Parents d'Elèves.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Vu les nombreux problèmes accumulés depuis plusieurs années qui ont contribué certainement à la scolarisation hors de notre RPI d'enfants des communes de Guimps et Montmérac,

Vu les difficultés scolaires de plusieurs enfants qui nécessitent déjà un accompagnement,

Vu l'installation récente de jeunes couples sur les deux communes et la capacité à en accueillir dans les prochaines années,

Vu l'installation toute récente d'une MAM sur la commune de Montmérac, qui apporte une plus value à notre territoire,

**- refuse la fermeture d'une classe qui fragiliserait encore notre école,**

- sollicite expressément la bienveillance de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale pour préserver l'avenir de notre école rurale pour laquelle les municipalités et la Communauté des Communes ont déployé tant d'efforts,

- charge Madame le Maire d'agir en conséquence autant qu'elle le pourra.

Pour copie conforme au registre.  
Le Maire, Line BAUDOUIN